

## Ils ont dit

« **Ainsi Éric Dupond-Moretti sera-t-il très probablement jugé par la Cour de Justice de la République (CJR).** Et il appartiendra au procureur général près cette Cour de soutenir l'accusation. Or, qui est procureur général près la CJR ? C'est le procureur général près la Cour de cassation, le détenteur du poste qui va prochainement être vacant et qu'il faudra donc pourvoir... par décret en conseil des ministres sur proposition du garde des Sceaux (...) Une seule solution s'impose : Éric Dupond-Moretti doit démissionner (F. Julien-Laferrrière, professeur, *Le Monde*, 7 déc. 2022).

« **En face du principe de la présomption d'innocence émergerait un principe dit de "présomption de sincérité"** des femmes victimes de violences, qui s'imposerait aux responsables publics contraints d'en tirer immédiatement les conséquences politiques, quand l'accoutumance aux atteintes à la probité des responsables publics ferait de la présomption d'innocence un bouclier politique », estime M<sup>e</sup> J. Karsenti (*Le Monde*, 7 déc. 2022).

« **Tels qu'ils sont actuellement mis en œuvre, ces dispositifs d'évaluation** entraînent des atteintes à une partie des droits fondamentaux des personnes privées de liberté », analyse la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Dominique Simonnot, qui appelle à réformer le cadre légal du Centre national d'évaluation (Avis, 12 sept. 2022 relatif au CNE : JO 7 déc. 2022 ; *Le Monde*, 7 déc. 2022).

« **Économie et célérité doivent-ils désormais être inscrits aux frontons de nos tribunaux ?** », interrogent les avocats pénalistes Romain Boulet et Karine Bourdié, « L'ensemble des professionnels s'accorde à reconnaître à la cour d'assises une excellence dans le traitement de ses affaires. C'est une justice de qualité, patiente et méticuleuse. Mais la qualité et la durée ont un coût, que notre pays ne semble plus vouloir », argumentent-ils avant la généralisation des cours criminelles départementales (JDD, 4 déc. 2022).

1397

## La petite menteuse, de Pascale Robert-Diard

Finaliste des prix Goncourt et Goncourt des lycéens le roman de Pascale Robert-Diard, « *La petite menteuse* » (éd. Iconoclaste) paru cet été, a reçu le Prix Pierre Draï à la rentrée du barreau de Paris. La chroniqueuse judiciaire y raconte l'histoire d'une lycéenne dépassée par son mensonge. Un récit qui revendique la rigueur judiciaire par-delà l'ère du #MeToo.

**D**e ce roman, il nous reste une phrase, qui résonne plus que les autres : « *Plus je mentais, plus je souffrais, plus on me croyait.* » Elle est prononcée par Lisa Charvet, *La Petite menteuse*, titre du livre de Pascale Robert-Diard. La souffrance prouve-t-elle l'infraction ? C'est la question



© CELINE SZAWER, LEXTRA, ICONOCLASTE

que pose l'avocate de la jeune femme, Alice Keridreux, qui va la défendre en appel dans le procès de l'homme qu'elle accusait de viol et dont elle va révéler l'innocence. « *Quand on arrive aux assises, c'est déjà trop tard* », estime la journaliste au Monde qui rappelle avec ce roman – son troisième livre –, des principes élémentaires : la nécessité d'instruire un dossier sur des certitudes et non sur des « *a priori* », comme ce fut le cas dans cette fiction. « *La paresse judiciaire, les procédures mal faites, les évidences non soumises au doute, la compassion en guise de jugement, génèrent des catastrophes* », développe-t-elle. À travers « *l'exception du mensonge* », c'est la capacité de défaillance de tout un système qu'elle décrit, des professeurs remplis de « *bonnes intentions* » à l'entourage et aux magistrats.

De France Inter à la Grande librairie de France 5, l'autrice interrogée sur l'opportunité de raconter un mensonge à l'heure du mouvement #metoo, répond qu'elle a longtemps hésité, qu'elle a failli même renoncer. « *Je comprends quand j'écris, qu'on va me renvoyer mon âge, ma génération* », nous dit la chroniqueuse. Alors, elle choisit une alliée, la figure de l'avocate. « *Tout ce qu'elle dirait serait acceptable. D'elle viendrait la nuance et l'empathie.* » Un passage du livre, d'ailleurs, raconte l'affrontement de cette dernière avec sa belle-fille, qui voit dans ce procès le désaveu de la lutte pour l'écoute des victimes – seules 30 % des affaires de viol sont instruites, parmi lesquelles 70 % seront classées sans suite. Mais l'histoire,

bien sûr, n'est pas binaire. Le mensonge couvre des douleurs bien réelles : une réputation de fille facile, la menace de diffusion d'une vidéo compromettante, l'éloignement des proches. « *Lisa ne ment pas pour accuser mais pour être plainte* », commente l'autrice qui s'interroge, dans l'ouvrage, sous la plume de l'avocate

« *Comment se sort-on à 15 ans d'un cycle aussi infernal ?* »

Pascale Robert-Diard a tiré son roman des dédales d'une audience aperçue voilà quelques années. Une adolescente y comparait à huit-clos, présumée victime de viol devenue coupable d'un mensonge lourd de conséquences – l'accusé avait passé 7 ans en détention au moment du procès en appel. Au départ de l'affaire, une enseignante avait lancé l'alerte, après les confidences de l'élève. « *La professeure était incroyablement marquée. La jeune fille allait mal. Cette histoire ne m'avait jamais quittée* », explique la journaliste qui a passé les deux dernières décennies sur les bancs très inconfortables des tribunaux du pays. « *C'est la première fois que je réalise que j'ai 20 ans de chroniques judiciaires et que j'accompagne des lecteurs avec mes articles depuis longtemps* », s'émeut-elle. La plume du Monde, éditorialiste à *La Semaine juridique, Édition générale*, a traversé la France à la rencontre de ce public qui partage avec son personnage cet âge si fragile. Elle reste marquée par leurs lectures et par la compréhension intime qu'ils semblent avoir eu du livre. « *Ils auraient pu être mes procureurs, ils ont été mes juges* », se réjouit-elle. « *Quand je vois qu'ils ont été touchés, c'est la plus belle des récompenses* ». Autrice, journaliste, narratrice d'audience à tout crin, Pascale Robert-Diard n'a pas tardé à reprendre le chemin des tribunaux. « *Il est là mon or* », résume-t-elle, « *dans une salle d'audience* ». On la croit sur parole.

ANAÏS COIGNAC, JOURNALISTE